

1666 Oktober 11.

A

SCHREIBEN [DES FRANZ. PENSIONENAUSTEILERS IN ZUG, BEAT JAKOB I.
ZURLAUBEN, AN DEN FRANZ. RESIDENTEN FRANÇOIS MOUSLIER] 1

"J'ay veu dans vostre derniere du 2.^e d'octobre, vos sentiments, touschant la donation que vous avez faict a Mess.^{rs} nos deputéz [auf die Jahrrechnung vom 4. Juli in Baden¹, nämlich Jakob A n d e r m a t t und Johann Peter T r i n k l e r]², mais Comme ce rabat sur les pentions veult Causer une grande Jritation et crierie entre les Communes gents de leurs Commune [Andermatt stammte aus Baar und Trinkler aus Menzingen], ilz sont Contraincts pour se sauver des ... [reprimandes], qu'ilz voyent devant eux de bonnifier ceste somme, que vous leur a faict donner par M.^r le landame [von Nidwalden und dermaligen Jahrrechnungs-Tagsatzungsgesandten Johann Franz] S t u l z³, et Comme d'une part il y va, de l'Interrest de sa Maie.^{té} [L u d w i g XIV.] quand ces Communes gents, ou ces deputéz, qui viennent souvantes fois au dietes, devroient estre degoustéz pour si peu d'argent, et d'autre part de vostre Reputation si s'estoient a present frustrée de ce que vous leurs avez promis a Baden. Je vous ay voulu prier au nom de Dieu d'y remedier et Conceder, que Je puisse en vostre nom accomplir la pention entiere, aux dits gents, puisque vous avez desia en main non pas seulement les quitances de la pention Complete, mais outre Cela en particulier celles des deputéz ... et que Je pourrois selon le dit argent receu bien suppléer a ce default, ainsi J'espereroy, que vous serez bien aise de prevenir aux dites Inconvenients.

Pour ce qui est de mes Interrests particuliers et despences, puisque vous les embrassés, Comme vous me mandez dans vostre derniere, Je ne me mettray plus en peine pour Cela esperant en peu les effects, Comme vous vous pourrés assureur de mesme, que Je ne manqueray point de vous tesmoigner ...".

1) s. EA VI 1, 681 (Nr. 442)

3) s. AH 47/177

2) s. AH 39/102

1/104